## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

## 15 JUIN 2016

## **SESSION ORDINAIRE**

Le treize juin deux mil seize, convocation du Conseil municipal adressée à chaque Membre.

L'an deux mil seize, le quinze juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Madame LE FRERE Céline, Monsieur SAUR Gabriel, Madame SAVARY Hélène, Monsieur LAVOIX Olivier, Mesdames WASCAT Bernadette, MEUNIER Denise, Messieurs JARROT André, HURAND Bernard, BAUER Frédéric, Mesdames JEANNERET Véronique, MAS Caroline, BOULANGER Alexandrine, BOCQUET Françoise, DEPAS Marie-Prudence et WARZEE Nicole.

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Etaient excusé et représentés</u> : Monsieur LETOFFE Fabien représenté par Madame LE FRERE Céline.

<u>Absents</u>: Madame DUFFIEUX Patricia, Messieurs CARTIER Stéphane et POINT Benoit.

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame JEANNERET Véronique.

Conformément à l'article L 2121-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme Madame Véronique JEANNERET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du 23 mai 2016 :

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 mai 2016 qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni observation. Sur proposition de Madame le maire, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2016.

Conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation de l'assemblée délibérante (fixé à 3 jours francs dans les communes de moins de 3500 habitants) peut être abrégé par le maire, en cas d'urgence, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

Madame le Maire explique aux élus ce qui a motivé cette convocation d'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire en l'occurrence la nécessité de notifier le marché de travaux relatif aux travaux d'isolation et d'accessibilité de l'école élémentaire et les ordres de service s'y attachant afin que les travaux se déroulent pendant la période estivale et qu'ils soient entièrement achevés pour la prochaine rentrée qui nécessite une prise de décision rapide.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'urgence qui s'attache à cette séance extraordinaire afin de délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

CONVOCATION D'UNE SÉANCE

2016/65

**EXTRAORDINAIRE** 

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2015/152 du 9 décembre 2015 le Conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un maitre d'œuvre pour les travaux d'isolation de l'école élémentaire et d'extension de l'école maternelle.

L'annonce a été publiée le 23 décembre 2015, les offres étant à remettre pour le 15 janvier 2016.

Les plis ont été ouverts le 18 janvier 2016 et le marché a été notifié le 14 mars 2016.

Kontext architectes et KHEOPS ont remis le DCE le 9 mai 2016 et l'appel d'offres a été lancé le 11 mai pour une remise des offres le 27 mai 2016 pour réaliser les travaux liés à l'isolation thermique et l'accessibilité de l'école élémentaire, L'ouverture des plis s'est tenue le 30 mai 2016.

La négociation avec les entreprises a eu lieu le 8 juin 2016 et la restitution aux

Les travaux doivent débuter le 5 juillet 2016.

Le Conseil municipal,

élus le 13 juin 2016.

Vu le Code des Marchés Publics,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marché publics, le Maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle :

Vu le rapport d'analyses des offres remis le 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

Programme : réhabilitation thermique et accessibilité de l'école élémentaire

Lot n° 1: Bardage et couverture

Roquigny

Montant du marché : 112 543.59 € HT soit 135 052.31 € TTC

Lot n° 2: Menuiseries extérieures

Noralu

Montant du marché: 109 835 € HT soit 131 802.00 € TTC

Lot n° 3 : Gros-Œuvre-Aménagements intérieurs- Peinture

Coexia aménagements

Montant du marché : 109 999.84 € HT soit 131 999.81 € TTC

Lot n° 4: Electricité

Dainville

Montant du marché : 15 215.93 € HT soit 18 259.12 € TTC

Lot n° 5: Plomberie Chauffage ventilation

SARL Villevove

Montant du marché : 80 904.35 € HT soit 97 085.22 € TTC

Lot n° 6: Elévateur PMR

**ERMHES** 

Montant du marché : 18 900.00 € HT soit 22 680.00 € TTC

N°2016/66

**MARCHÉ DE TRAVAUX** 

RÉHABILITATION
THERMIQUE ET
ACCESSIBILITÉ DE
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Coordonnateur SPS:

BECS:

Montant du marché : 1 404. € H.T. soit 1 684.80 € TTC

Contrôle technique

SOCOTEC

Montant du marché : 2 700 € HT soit 3 240 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

N°2016/67

TRAVAUX DE

DÉSAMIANTAGE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire rappelle que les travaux doivent être précédés de travaux de désamiantage attribués à l'entreprise FERRARI DEMOLITIONS par la délibération n° 2015/151 pour un montant maximum de 29 000 € HT. Il s'avère nécessaire de porter le montant de ces travaux à 32 007 € HT afin de prendre en compte la mise en place de la ventilation et de deux compresseurs le temps nécessaire aux travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du maire et autorise le règlement de la facture due à FEERRARI DEMOLITIONS pour un montant de 38 408.40 € TTC.

Le Conseil municipal,

Décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants :

N°2016/68

DÉCISION MODIFICATIVE
DE COMPTABILITÉ N°6

Sens	Section	Chap	Art	Ор	Objet	montant
D	1	21	21312	82	Bâtiments scolaires	100 000.00
	100 000.00					

Sens	Section	Chap	Art	Ор	Objet	montant
R	ı	13	1321	82	Etat et établissements	31 206.00
					nationaux	
R	1	16	1641	82	Emprunts en euros	68 794.00
	100 000.00					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.